

DEC160639DR01

Décision portant nomination de M. Patrick MABIRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133034DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) et nommant M. Franck LECOCQ en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 22 septembre 2015 ;

Considérant que **M. Patrick MABIRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS, du 22 au 24 septembre, puis du 16 au 17 novembre 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Patrick MABIRE**, IEHC, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) à compter du 18 novembre 2015.

M. Patrick MABIRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

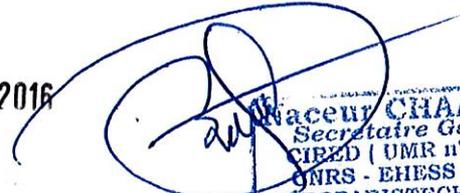
¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Patrick MABIRE** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

11 MARS 2016

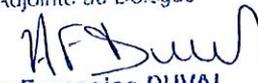


Maceur CHAABANE
Secrétaire Général
CIRAD (UMR n° 8568)
CNRS - EHESS - ENPC
AGROPARISTECH - CIRAD

P/o Le directeur de l'unité
Franck LECOCQ

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué



Anne-Françoise DUVAL

Visa de Armel DE LA BOURDONNAYE, directeur de l'Ecole des Ponts Paristech



Visa de Michel EDDI, président directeur général du CIRAD

